



DECLARATION D'INTERETS

Déclaration de début de mandat

NOM

PRENOM

Date d'entrée en fonctions comme conseiller-e de Paris :/..../....

En vertu de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

En vertu du code de déontologie adopté par le conseil de Paris dans ses délibérations 2014 DAJ 1018 et 2014 DAJ 1005 G, la déclaration d'intérêts porte sur les intérêts considérés à la date de l'élection. Si un conflit d'intérêts apparaît en cours de mandat, la commission de déontologie peut être saisie conformément à ses statuts.

Indications générales

Il convient de remplir cette déclaration avec précision. Pour plus de facilité, une notice explicative est mise à disposition. Par ailleurs, le secrétariat de la commission de déontologie peut être contacté pour plus d'informations.

La mention «néant » doit être portée dans les rubriques non remplies.

La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Année de naissance	
Profession	
Adresse postale	
Coordonnées téléphoniques	
Courriel	

1) ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET ACTIVITES DE CONSULTANT EXERCEES DEPUIS LES CINQ ANNES PRECEDANT L'ELECTION ET QUI ONT DONNE LIEU A REMUNERATION OU CONTREPARTIE FINANCIERE

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue

2) PARTICIPATIONS AUX ORGANES DIRIGEANTS D'UN ORGANISME PUBLIC OU PRIVE OU D'UNE SOCIETE DEPUIS LES CINQ ANNEES PRECEDANT L'ELECTION

<i>Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi</i>	<i>Description de l'activité professionnelle</i>	<i>Rémunération ou gratification perçue</i>

3) PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS LE CAPITAL D'UNE SOCIETE DEPUIS LES CINQ ANNES PRECEDANT L'ELECTION

<i>Identification de la société</i>	<i>Evaluation de la participation financière</i>	<i>Rémunération ou gratification perçue</i>

4) ACTIVITES BENEVOLES SUSCEPTIBLES DE FAIRE NAITRE UN CONFLIT D'INTERETS, EXERCEES DEPUIS LES CINQ ANNEES PRECEDANT L'ELECTION

<i>Identification de la structure ou de la personne morale</i>	<i>Description des activités et responsabilités exercées</i>

5) AUTRES MANDATS ELECTIFS EXERCES A LA DATE DE L'ELECTION

<i>Identification des fonctions et mandats électifs</i>	<i>Date de début et de fin de fonction des mandats électifs</i>	<i>Rémunérations indemnitaires ou gratifications perçues</i>

